



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre,
Et le quatre avril à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit mars 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjointes au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : M. Henri POIRIER Pouvoir à M. Eric THERRY et M. Franck LAGNIAUX Pouvoir à M. Philippe MARCOT.

Secrétaire de séance : Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°012/8.4 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA C3PF RELATIVE AU SYSTÈME INTERCOMMUNAL DE VIDÉOPROTECTION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L251-2 ;

Vu la délibération n°2020/30 de la communauté de Communes Carnelle Pays de France (C3PF) concernant la signature d'une convention de partenariat entre la C3PF et les communes pour l'installation, l'entretien, la maintenance, la modernisation ou la modification du système intercommunal de vidéoprotection ;

Vu la délibération n°2023/105 de la C3PF concernant la modification de l'annexe 2 à la convention de partenariat entre la C3PF et les communes pour l'installation, l'entretien, la maintenance, la modernisation ou la modification du système intercommunal de vidéoprotection ;

Vu le projet de la convention de partenariat entre la commune et la C3PF relative au système intercommunal de vidéoprotection ;

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire ou un Adjoint à signer la convention de partenariat entre la commune et la communauté de Communes Carnelle Pays de France (C3PF) relative au système intercommunal de vidéoprotection.

Le Maire,



La secrétaire